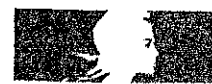


## Procès verbal de la Commission départementale de la consommation des espaces agricoles du 10 septembre 2013



Liberté - Égalité - Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
PRÉFET DE L'HÉRAULT

Direction  
Départementale des  
Territoires et de la  
Mer de l'Hérault

Début de la séance :  
9h00

Lieu : DDTM de l'Hérault - Site Ozone - Salle  
Cassiopée

Nbr de pages : 8

**Présents :** M. Yves GAVALDA avec Mme MORENO, Mme Sylvie BOCHATON, M. Julien CHAULET et M. Laurent THOMAS : Direction départementale des territoires et de la mer;  
M. Henri CABANEL avec M. Jacques TESSIER et Mme Janine ETIENNE : Conseil Général de l'Hérault;  
M. Denis CARRETIER représentant la FDSEA avec Mme Claire GRAVELEAU ;  
Mme Sophie NOGUES avec Mme Céline BROSSARD représentant la Chambre départementale d'Agriculture ;  
M. Dominique MANTION représentant la Coordination Rurale de l'Hérault ;  
M. Robert SANS, Fédération Départementale des Chasseurs ;  
Mme Claudie HOUSSARD représentant le Conservatoire des Espaces Naturels LR ;  
Au titre des experts et des personnes associées : Mme Marcie CAGNEAUX (JA 34), M. Sébastien PEYTHIEU (EPF LR), M. Jacques LAFFONT (INAO), M. Francois BOTTRAUD (Ordre des géomètres-experts).

**Excusés :** M. Le maire de MUDAISON  
M. De CLOCK  
M. Claude MAURIN (Notaires)  
M. Alexandre BOUDET (JA 34 : mandat donné à la FDSEA 34)  
M. Paul REDER (Confédération Paysanne)

Extrait du Procès Verbal  
pour la partie concernant le LIEN (Point n°5)

5) Projet routier du LIEN – Information sur les variantes (annexe n°6)

M. POURCEL du Conseil général présente le projet routier du LIEN. Ce projet fait actuellement l'objet d'une consultation publique « citoyenne » avec notamment des réunions publiques dans les communes et un site Internet.

Il s'agit de relier le nord de Saint-Gely-du-Fesc à l'autoroute A750 au lieu dit Bel air. L'annulation de la DUP par le Tribunal administratif de Montpellier en Février 2013 conduit le Département à réaliser cette concertation pour aboutir au choix d'un tracé sur la base de 4 variantes proposées.

A la suite de cette consultation le Département arrêtera le choix du tracé et le fuseau de variante qui sera proposé ensuite à l'enquête publique.

M. POURCEL présente donc un diaporama issue du dossier de concertation. Ce dossier constitue une aide à la décision et représente donc une grille d'analyse multi-critères dans laquelle les contraintes sont présentées de façon synthétiques, sous forme de cartes. Ces principales contraintes sont :

- l'accès à la ressource et la qualité de l'eau potable
- les limites urbaines existantes
- les aspects hydrauliques et la traversée de la Mosson
- Natura 2000
- les espèces protégées
- ZNIEFF
- les espaces agricoles

Le tableau estimatif des surfaces agricoles en page 2 de la notice montre que 10 à 20 ha de terres agricoles sont impactés selon les variantes.

M. POURCEL présente ensuite le concept de « Route durable » : respect du cycle de l'eau, préservation du cadre de vie des habitants, prise en compte des enjeux agricoles et naturels.

Il indique que le Conseil général tient au respect des notions d'écoute et de dialogue au niveau des échanges fonciers et des acquisitions qui devront se mettre en place au moment de la phase d'aménagement foncier : préservation maximale des terres agricoles et des structures d'exploitation.

M. CARRETIER partage cette vision mais selon lui, il faudrait une étude plus fine en amont pour connaître l'impact réel des variantes.

M. POURCEL indique qu'il s'agit, pour l'instant à ce stade de faire le choix d'un fuseau d'étude. Après concertation, le fuseau fera entre 100 et 300 mètres.

M. CABANEL confirme que le diagnostic agricole complet de la variante sera réalisé par la suite.

M. MANTION déclare une préférence pour la variante 1 ou la variante 3.

M. CARRETIER fait part de la forte mobilisation des exploitants de Combaillaux regroupés au sein d'une association : ils sont favorables au maintien du « tracé historique ».

M. LAFFONT indique que le tracé est situé au carrefour de 3 appellations et que d'un point de vue AOC le tracé historique est celui qui aurait le moins d'impact si l'on écarte le tracé de Murles. Le Conseil général indique que ce tracé est le mieux étudié et que certaines acquisitions foncières sont engagées.

Mme HOUSSARD est aussi favorable à ce tracé.

Le Conseil général précise que les variantes Ouest et Murles sont moins connectées au réseau routier existant et que les possibilités d'échangeurs doivent être prises en compte. Les simulations montrent que les options de tracé au sud (V1, V2, V3) ont des niveaux de trafic compris entre 15 et 20000 véhicules jour alors que les options nord (V4 et V5) sont à des niveaux inférieurs (10 à 15000). Enfin, les longueurs de tracé sont de 12 km pour V1 et V2 et 14 km pour la variante Murles.

Pour cette saisine issue d'une demande de la Chambre d'Agriculture, la commission ne délibère pas et ne donne pas d'avis. Il est convenu que le PV indiquera simplement les différentes remarques et observations des membres sur ce projet routier.